

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 6 juillet 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 6 juillet 2026 à 19h, à l'Hôtel de ville.

PRÉSENTS :

Mme.	Marie-Josée Larouche	mairesse
M.	Clément Mailloux, conseiller	siège n° 2
M.	Robin Gauthier, conseiller	siège n° 3
Mme	Lucie Boivin, conseillère	siège n° 6

ABSENTS :

M.	Bobby Côté, conseiller	siège n° 1
Mme	Marguerite Potvin, conseillère	siège n° 4
Mme	Annick Bouchard, conseillère	siège n° 5

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Robin Ratthé, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 : 00, la mairesse, Marie-Josée Larouche, préside et après avoir constaté quorum, déclare la séance ouverte.

104-26

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque adopte le projet d'ordre du jour.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 et de la séance spéciale du 15 juin 2026
4. Lecture et suivi à la correspondance
5. Déclaration de conflits d'intérêts pour la séance
6. **Administration et développement**
 - 6.1 Approbation des comptes du 01 au 30 juin 2026
 - 6.2 Autorisation de paiement
 - 6.3 Motion de félicitations – Festival country de Labrecque
7. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement N° 434-26 sur l'occupation des bâtiments de la municipalité de Labrecque
 - 7.2 Vente terrain municipal : Dossier France Néron – Louise Maltais
8. **Travaux publics, bâtiments et espaces verts**
 - 8.1 Octroi du contrat – Clôture terrain garage municipal
 - 8.2 PAVL 2026 – Volet redressement et sécurisation-Réfection chemin tour du lac Labrecque et 9^e Rang
9. **Varia :**
10. **Rapport des comités**
11. **Période de questions citoyennes**
12. **Levée de la séance ordinaire**

105-26

3. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORIDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2026 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 15 JUIN 2026

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 et de la séance spéciale du 15 juin 2026;

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 et de la séance spéciale du 15 juin 2026 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil dans les délais prévus par la Loi, soit approuvés tels que rédigés;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'exempter le directeur général greffier-trésorier de lire les minutes de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 et de la séance spéciale du 15 juin 2026.

ADOPTÉE

4. LECTURE ET SUIVI À LA CORRESPONDANCE

4.1 Lettre du gouvernement du Québec à la suite de la recommandation de notre député M. Éric Girard, annonçant une aide financière maximale de 25 000\$ pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité au programme PAVL.

4.2 La Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma demande la contribution à la campagne annuelle afin de doter l'hôpital d'Alma d'une valdeuse automatisée en pharmacie. Le conseil invite la population à participer à cette campagne.

5. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA SÉANCE

La mairesse demande si des conseillères ou conseillers ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Aucun conflit à déclarer.

6. ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

106-26

6.1 APPROBATION DES COMPTES DU 01 AU 30 JUIN 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'autoriser des déboursés du fond général de la Municipalité de Labrecque pour une somme totalisant 317 233.83\$ (paiements émis 3 361.37\$ et comptes à payer 313 872.46\$).

ADOPTÉE

107-26

6.2 AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE Mme Marie-Josée Larouche a effectué un mandat pour la Municipalité de Labrecque lors de la journée du **4 juin 2026**;

ATTENDU QUE les services rendus ont été réalisés conformément aux attentes de la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR : M le conseiller Clément Mailloux

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'AUTORISER le paiement d'un montant de **350,00 \$** à **Mme Marie-Josée Larouche**, en rémunération des services rendus à la Municipalité lors de la journée du **4 juin 2026**;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

108-26

6.3 MOTION DE FÉLICITATIONS – FESTIVAL COUNTRY DE LABRECQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : M le conseiller Clément Mailloux

APPUYÉ PAR : Mme la mairesse Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque adresse ses plus sincères félicitations au comité organisateur, aux bénévoles, aux partenaires et à tous ceux qui ont contribué au succès de l'édition 2026 du **Festival Country de Labrecque**.

Le conseil tient à souligner la qualité exceptionnelle de l'organisation, le professionnalisme démontré tout au long de l'événement ainsi que l'accueil chaleureux réservé aux festivaliers. Grâce à l'engagement et au travail remarquable de toute l'équipe, le festival a connu un franc succès et a permis de mettre en valeur notre municipalité, tout en générant des retombées positives pour la communauté et les commerces locaux.

Le conseil municipal exprime sa reconnaissance envers toutes les personnes qui, par leur dévouement et leur implication, contribuent au rayonnement de Labrecque et souhaite au comité organisateur beaucoup de succès dans la préparation des prochaines éditions.

ADOPTÉE

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

109-26

7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 434-26 SUR L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Que M. le conseiller Robin Gauthier donne avis de motion du règlement N° 434-26 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments de la municipalité de Labrecque.

Que M. le conseiller Robin Gauthier dépose et présente le projet de règlement N° 434-26 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments de la municipalité de Labrecque.

Que l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement N° 434-26 est appuyé par Mme la conseillère Lucie Boivin.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, le 7 juillet 2026.

ADOPTÉE

7.2 VENTE TERRAIN MUNICIPAL : DOSSIER FRANCE NÉRON – LOUISE MALTAIS

Considérant la demande de Mme France Néron et de Mme Louise Maltais en date du 29 mai 2026 d'acquérir une parcelle de terrain municipal pour agrandir leur propriété du 2200, rue Principale;

Considérant que ceux-ci peuvent acquérir une superficie sans autorisation de la CPTAQ pour se conformer le plus possible aux normes municipales ;

Considérant qu'à la suite de discussions, ceux-ci achèteraient que la largeur de leur propriété avec une profondeur de 44.52 mètres pour obtenir une profondeur totale de 75.00 mètres ;

Considérant que la superficie totale à acquérir serait approximativement de 681.16 m² (7331.90 pi²), superficie qui serait confirmée par l'arpenteur-géomètre lors du morcellement de la parcelle de terrain ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque accepte de vendre la parcelle arrière de terrain d'environ 7331.90 pi² à 1.00 \$/pi² + taxes à Mme France Néron et Mme Louise Maltais.

Étant donné le prix de vente à 1.00\$/pi², les frais d'arpentage seront à la charge des acquéreurs.

Que la firme d'arpenteurs-géomètres Gérard, Tremblay Gilbert soit mandatée pour préparer la description technique et les nouveaux cadastres des terrains au montant de 2 950.00 \$ + taxes.

Que Mme la Mairesse Marie-Josée Larouche et M. Robin Ratthé soient mandatés pour signer tous les documents relatifs à cette vente de terrain.

ADOPTÉE

8. TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

8.1 OCTROI DU CONTRAT – CLÔTURE TERRAIN GARAGE MUNICIPAL

Ce point reporté en août.

8.2 PAVL 2026 – VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION-RÉFECTION CHEMIN TOUR DU LAC LABRECQUE ET 9^E RANG

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Labrecque choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

☐ L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, M. Robin Ratthé, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Labrecque autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Robin Ratthé, directeur général, greffier et trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

9. VARIA :

Aucun point

10. RAPPORT DES COMITÉS

Pas de rapport ce mois-ci.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens.

112-26

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

De lever l'assemblée à 19h28.

ADOPTÉE

Marie-Josée Larouche, mairesse

Robin Ratthé, directeur général, greffier-trésorier